

Objectifs :

- Identifier les particularités du fonctionnement des coopératives agricoles et leur traduction aux niveaux comptable et fiscal

Programme :

1. 1^{ère} journée - Les aspects comptables

- Les dispositions du code rural et des statuts relatives aux obligations comptables des coopératives
- Le plan comptable spécifique aux coopératives agricoles
- Réserves, subventions, affectation du résultat, comptes d'associés coopérateurs
- Le capital social
- Le rapport de gestion à l'assemblée et l'annexe des comptes annuels
- Les règles et les modalités de la rémunération des apports : les obligations légales et les décisions de gestion
- Modalité de règlement des apports et gestion du capital : deux exemples démontrant l'impact des dispositions du règlement intérieur sur les procédures comptables
- Les opérations réalisées avec les non adhérents (dérogation à l'exclusivisme)
- Les opérations avec les filiales

2. 2^{ème} journée - Le régime fiscal des coopératives

- L'impôt sur les sociétés : les textes essentiels qui précisent les situations dans lesquelles il devient exigible dans les coopératives agricoles :
 - Opérations tiers non associés ;
 - Opérations fiscalisables hors tiers non associés dont :
- Prestations unions, SICA
- La gestion fiscale des filiales commerciales de coopératives
- Autres opérations imposables
- Traitement des plus-values
- La C3S et CICE : la spécificité des coopératives agricoles
- La contribution économique territoriale
- La contribution logement
- Autres impôts et taxes : taxe foncière, TVA.... Vus uniquement dans le cas où leur traitement différerait notablement de celui des autres sociétés
- Les déclarations faites auprès de l'administration

Intervenant : Magali BOYER – Réviseur Agréée Révision Sud-Est

Méthode pédagogiques & documents remis :

Exposés théoriques et exercices pratiques, ateliers de création participative d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux, livret stagiaire

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

Public : Personnel comptable. Responsable administratif

Prérequis : Aucun

Tarifs : Formation sélectionnée sur l'Offre 2020 OCAPIAT

Anciennement Catalog TPE PME



Prise en charge à 100% des coûts pédagogiques pour les entreprises de moins de 50 salariés (Inscriptions obligatoire via le site OCAPIAT)

Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock



LA COOPÉRATION AGRICOLE
SUD

Spécificités comptables et fiscales des coopératives

Les 14 et 15 mai 2020 à Salon de Provence (2 journées)

Bulletin d'inscription

À retourner à : cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 30 avril 2020

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCO

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le/...../2020

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.

Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock

